

Van Rillaer, J. (2003) *Psychologie de la vie quotidienne*

Paris : Odile Jacob, 336 p.

Extrait : pp. 30-32

Chapitre 2. La nébuleuse des pys

« Croire ou vérifier : l'alternative est inéluctable. »

Léon Brunschvicg¹

En 1997, un certain Patrick Derochette est arrêté à Bruxelles. Il a enlevé, violé et tué une fillette, Loubna Benaïssa.

Quatorze ans plus tôt, il était déjà passé en jugement pour de graves sévices sexuels commis sur de jeunes enfants. À cette époque, un psychiatre psychanalyste avait conclu : son intelligence ne s'est pas développée de manière homogène, ses actes répréhensibles procèdent d'une curiosité infantile, inadéquate et irrespectueuse ; le danger social qu'il représente est à la mesure de son défaut de jugement, mais cela ne nécessite pas son internement. L'année suivante, après une récidive violente sur un garçon de 11 ans, un autre psychiatre — non freudien — concluait dans un sens radicalement différent : « Immaturité importante. Alcoolisme et perversité sexuelle, qui le fait s'attaquer à des enfants. Individu non amendable. Il est nécessaire de l'interner, de lui imposer une tutelle psychothérapique et une guidance sociale. »

31

En réaction à cette proposition d'internement, l'avocat de ce personnage avait réclamé une contre-expertise. Celle-ci avait été réalisée par un psychiatre psychanalyste, le docteur Elias. Ce dernier, après avoir vu l'inculpé en prison, avait estimé qu'une cure psychanalytique était la solution et avait plaidé la remise en liberté. La commission de défense sociale avait alors suivi l'avis de l'expert freudien contre celui du psychiatre « traditionnel ». Après seulement 55 jours d'internement, le délinquant avait été « libéré à l'essai », à la condition de suivre une psychothérapie. Il avait alors entrepris une psychanalyse sous la direction du même docteur Elias. Trois mois plus tard, ce psychiatre envoyait un rapport rassurant à la commission. Après quinze mois de psychanalyse, Derochette arrêta le traitement, avec l'aval de la commission.

Suite à l'assassinat de la petite Benaïssa, l'expert-thérapeute sera amené à s'expliquer sur son ancien patient. Il dira alors que, dans le contexte de l'époque, la psychanalyse lui était apparue globalement positive. Par moments, il avait eu peur de Derochette, qui menaçait de « lui casser la figure », mais, commentera le psychanalyste, cette attitude ne faisait que refléter « la canalisation de la violence sur sa personne ». Il en avait déduit que le patient n'était plus dangereux pour les enfants².

Ces événements tragiques illustrent un fait banal : les pys émettent des avis en totale contradiction, quand bien même ils font partie d'une même catégorie de praticiens (ici les diplômés en psychiatrie d'un même pays).

¹. *Le Progrès de la conscience dans la philosophie occidentale*, Paris, Alcan, 1927, p. 744.

². Quotidien *Le Soir*, 20-3-1997, p. 17 ; 21-3-1997, p. 19 ; Hebdomadaire *Le Soir illustré*, 1-10-1997.

Toute personne, concernée par un diagnostic ou une intervention « psychologiques », a intérêt à mettre en question leur validité, à demander des précisions : quels sont les faits concrets sur lesquels l'« expert » s'est appuyé et comment a-t-il raisonné à partir de ces faits ? Dans beaucoup de cas, la personne qui réclame un tel examen constate que les faits ont été mal observés et sont peu nombreux, voire inexistantes. Elle constate, par ailleurs, que les inférences à partir des faits allégués ne sont qu'une façon, parmi bien d'autres, d'envisager les problèmes. Le psychiatre rassuré par « la canalisation de la violence sur sa personne » s'est fondé sur la conception « hydrodynamique » ou « psychodynamique » du psychisme, une conception qui s'est diffusée au XIX^e siècle, parallèlement au succès des machines à vapeur. Aujourd'hui des psys continuent à se référer à ce modèle, tandis que d'autres l'estiment totalement dépassé.

32

La façon dont un psy observe, découpe des faits dans la réalité et interprète ces éléments dépend, de façon déterminante, de ses options épistémologiques et de ses théories de référence. Pour évaluer ses énoncés, il importe donc de comprendre ses croyances de base.

Aujourd'hui, les psys sont encore loin de disposer de fondements communs, solides et bien articulés, à l'image de ceux dont disposent par exemple les physiciens ou les chimistes. Ils évoluent dans une nébuleuse de faits, de principes et de théories, dont seulement une petite partie est soigneusement confirmée par des recherches méthodiques.